

M

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 500/Fin.



Transmis à Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali, avec avis favorable, les demandes de licences Mod.G. Pour la vente de la bière en bouteilles pour l'année 1951, Introduites par:
Kovakemo; pour le magasin sis sur la parcelle N°7 à Kirehe capita : Byabakama.
Encomin pour le magasin sis sur la parcelle N°4 à Nyanza capita: Sekimanga.
pour le magasin sis sur la parcelle N°17 à Gitarama capita: Gatsinzi.

Astrida, le 5 mars 1951.-
Pour l'Administrateur de Territoire.
Le Comptable Territorial,
A. STRIJBOS,